

Introduction à la déposition de Guillaume de Maurian

La déposition de Guillaume de Maurian est à la fois la première et la plus longue de ce registre de l'inquisition d'Albi. C'est lui qui ouvrit les comparutions de ce procès en déposant une première fois le 2 décembre 1299. Il compléta ensuite ses premiers aveux le 20 janvier et le 15 février 1300. Enfin, il fut de nouveau appelé à re-déposer le 14 février 1302. Ensuite, on ne sait plus rien, sauf qu'il était détenu au mur de Carcassonne en 1306, avec trente-neuf autres personnes concernées par le procès. On ne sait ce qui advint de lui et quelle fut sa peine.

Toutes ses dépositions ne nous renseignent guère sur ce personnage. Elles nous le montrent seulement travailler à son champ, transporter du vin entre Albi et Réalmont et accompagner en France un procureur du roi. Il s'agit certainement d'un paysan qui loue ses services à l'occasion pour conduire des personnes et les accompagner dans leur voyage. Elles nous renseignent encore moins sur sa famille parce que Guillaume de Maurian n'en dit mot. Par contre, nous savons par les autres déposants, qu'il a trois frères, Sicard, Jean et Raymond, qui partagent la même foi que lui, et qu'il a pour compère Raymond Constans, un autre déposant de ce registre.

Quoi qu'il en soit, les différentes dépositions de ce registre montrent avec évidence qu'il était l'agent de Raymond Delboc et de Raymond Didier dans l'Albigeois, au moins depuis 1288, puisqu'il les accueillait chez lui, qu'il les guidait d'un lieu à un autre et qu'il faisait leur éloge auprès de ses voisins et amis. Les croyants faisaient également appel à lui pour trouver et contacter les deux ministres cathares.

Ses dépositions, pas plus que celles des autres, ne nous donnent une quelconque information concernant les raisons et les circonstances de son arrestation. Cependant, les formulations juridiques habituelles qui précède la déposition de Guillaume de Maurian, contiennent une particularité que nous n'avons retrouvé nulle part ailleurs¹. Malheureusement, cette partie est extrêmement difficile à comprendre. Soit, elle a été très mal rédigée, soit le saut de quelques mots l'a rendu difficilement compréhensible. Mais peut-être qu'un latiniste et médiéviste plus distingué arriverait à clarifier le sens de ce passage difficile. Malgré tout, nous pouvons en comprendre que les inquisiteurs firent des promesses d'allègement de peine à Guillaume de Maurian et qu'ils le firent probablement pour l'encourager à parler. Ce qui veut dire que les inquisiteurs étaient parfaitement renseignés sur ses activités, et qu'ils avaient besoin de ses aveux pour compromettre toutes les autres personnes qui attendaient de comparaître. En effet, en tant qu'agent des deux ministres cathares, il était la personne la plus à même de révéler l'ensemble du réseau. Son témoignage était aussi capital pour les inquisiteurs qui avaient besoin de connaître les faits en matière d'hérésie, que leurs prisonniers avaient commis, pour pouvoir ensuite apprécier leurs dépositions et diriger leurs interrogatoires. À première vue, la longueur de la déposition de Guillaume de Maurian semble indiquer que celui-ci a beaucoup parlé, qu'il a dénoncé beaucoup de personnes.

Nous avons compté 100 personnes mentionnées dans ses dépositions, dont 72 sont des croyants attestés². Parmi ceux-ci, nous comptons 4 individus qui ne sont pas identifiables, 8 qui avaient été Consolés à leur mort et 16 autres qui étaient déjà emprisonnés où qui le furent par la suite, nous ne pouvons le savoir, sauf pour un seul d'entre eux puisqu'il a partagé la cellule de Guillaume de Maurian. Les 28 personnes restantes ne sont pas désignées comme des croyants et 7 ne sont pas du

¹ « *Facta sibi protestacione per eosdem dominum episcopum et inquisitorem predictos et expresse dicto eisdem quod si inveniretur dicere falsum per suam revocacionem vel aliquialiter alias sicut falsus testis in facto heresis et impenitens puniretur. Et dictus Guillermus espresse gratis et ex certa sciencia se ad hoc obligavit et obtulit omni gracia sibi promissa penitus annullata nec contra hoc propter infliccionem pene cuiuscunque aliquialiter provocabit nec etiam proclamabit* » (f° 1 r°).

² C'est-à-dire ceux qui ont fait leur *melioramentum* et à fortiori ceux qui ont partagé le pain bénit avec les deux ministres cathares.

tout concernées.

Mais en observant attentivement les dépositions successives de Guillaume de Maurian, il est visible qu'il a essayé d'en dire le moins possible et que ce qu'il a lâché, il l'a fait sous la contrainte et par force, puisqu'il ment délibérément à plusieurs reprises, avant de finalement avouer toujours un peu plus au fil de ses comparutions devant les inquisiteurs. Et on ne peut se faire guère d'illusion sur les raisons qui l'obligèrent à parler toujours un peu plus. La torture bien entendu, ou les supplices des conditions de détention, ce qui revient au même, mais aussi les dénonciations faites par les autres déposants.

Si nous observons attentivement sa première déposition, nous observons qu'il a mentionné 33 personnes. Parmi celles-ci, nous décomptons seulement 14 croyants, dont un au moins était déjà arrêté et cinq l'étaient probablement aussi, ainsi que quatre autres qui étaient déjà morts. Sur les dix-neuf personnes restantes, 7 ne sont pas identifiables ou ne sont pas du tout impliquées. En clair, Guillaume de Maurian dénonce quatre croyants qui n'étaient pas encore connus des inquisiteurs et cinq autres qui devaient déjà l'être, plus un autre qui était déjà arrêté, ainsi que 11 autres personnes qui avaient été seulement en contact avec les deux ministres cathares, sans qu'elles soient pour autant attestées comme croyantes. Ce qui fait en tout 21 personnes, ce qui est extrêmement peu quand on sait qu'il a derrière lui au moins dix années de service dans l'Église cathare.

Il ne faut pas oublier que quand Guillaume de Maurian comparu devant les inquisiteurs, après certainement une « mise en condition » dans les geôles de l'inquisition, il ne savait absolument pas ce que les inquisiteurs savaient à son sujet. Les inquisiteurs ne communiquaient aucune information. Ils ne donnaient ni les accusations, ni les témoignages et témoins à charge. Guillaume de Maurian était livré à ses juges sans aucun moyen de défense. Tout ce que ses juges attendaient de lui c'était des aveux complets, aveux bien entendu qui le condamnaient, lui et les autres, sans grand espoir de mansuétude. Le mur était généralement la destination inévitable dès que l'on était impliqué dans l'hérésie. À défaut d'aveux sincères, il s'exposait à un durcissement non seulement de sa peine, mais de ses conditions de détention et d'interrogatoire. Ce qui semble avoir été le cas. Guillaume de Maurian, comme tous les autres prévenus de l'inquisition, était confronté à un dilemme terrible. Il fallait qu'il en dise suffisamment pour éviter le pire, tout en tentant d'en dire le moins possible. Guillaume de Maurian ne se fait certainement guère d'illusion sur son sort final. Il aura droit au « mur perpétuel », mais sous quelle forme ? Le « mur large », emprisonnement collectif avec promenade ? Le « mur strict », emprisonnement dans une cellule individuelle sans promenade ? Ou le « mur strictissime », enchaîné dans la cellule et nourri au pain et à l'eau seulement ? L'enjeu se pose en ces termes pour Guillaume de Maurian.

Il nous semble que Guillaume de Maurian a tenté de suivre une ligne de défense. Il commença par raconter que vers la mi-septembre de l'année 1298, un jour qu'il était dans un de ses champs, un jeune homme vint lui annoncer de se rendre immédiatement à la ferme du chevalier Philippe de Paulin, à Cabrilles, près de Lautrec, parce que deux « bons hommes »³ voulaient le voir. Alors, ils y allèrent ensemble et quand ils s'y trouvèrent, Guillaume de Maurian reconnut qu'il s'agissait de deux ministres cathares.

Cette reconnaissance soulève deux réflexions, soit il ne savaient pas qui étaient ces deux bons hommes, soit il les retrouve après un temps d'absence. Mais voilà, Guillaume de Maurian ne le dit pas.

Si nous nous en tenons à cette narration, cette rencontre est visiblement une retrouvaille mais sans que l'on puisse apprécier la nature de ces retrouvailles. Rien n'indique à ce moment du récit, depuis

³ Le terme est anodin car il était employé très couramment dans la société médiévale, mais pour un croyant cathare ce terme ne l'étaient pas, il désignait deux chrétiens cathares.

combien de temps Guillaume de Maurian connaissait ces deux ministres cathares. La clé est là. Guillaume de Maurian tait toute antériorité à cet évènement qu'il rapporte aux inquisiteurs. Or, par les autres dépositions, nous savons qu'il était un agent des deux ministres cathares depuis au moins 1288. Mais poursuivons, Guillaume raconte ensuite que les deux ministres cathares lui demandèrent de les accompagner à Albi. Cette demande d'accompagnement peut paraître curieuse à première vue puisque nous savons que ces deux ministres cathares sont du pays et qu'ils sont parfaitement capables de reconnaître leur chemin tout seul. Mais ce n'est là qu'un impératif lié à leur état de personnes connues et recherchées par l'inquisition. Ils ont besoin d'une personne qui puisse ouvrir la marche et assurer leur sécurité. En effet, Raymond Delboc est d'Albi même, et il ne peut se permettre d'entrer dans sa ville ouvertement, sous peine d'être reconnu et arrêté. On comprend alors pourquoi les deux ministres cathares se cachent aux alentours d'Albi, en attendant que Guillaume de Maurian prenne les contacts avec quelques croyants et arrange leur entrée dans la ville, à la tombée de la nuit. Mais nous savons que cette assertion est fautive, puisque Guillaume de Maurian avoua ensuite que ce jour là, ils l'avaient passé dans le colombier de Raymond Calvière. Celui-ci y avait organisé un repas pour ses amis. Du moins, c'est comme cela que Guillaume de Maurian présente les faits, mais nous pensons qu'il s'agissait en réalité d'une réunion des principaux croyants d'Albi réunis autour de leurs deux bons chrétiens. Mais passons et revenons à l'arrivée des deux ministres cathares à Albi.

Le fait que les croyants d'Albi expriment une certaine surprise au retour des deux ministres cathares, laisse encore penser à des retrouvailles après une période d'absence visiblement longue. Mais comme nous savons par les autres déposants, que les deux ministres cathares sont attestés les années précédentes à Albi et dans les environs, il faut exclure l'idée que cette absence fut bien longue. Mais comme nous l'avons dit, le propos de Guillaume de Maurian peut laisser accroire parfaitement l'inverse, c'est-à-dire à un retour des deux bons hommes après une longue période d'exil et de cavale. N'oublions pas que Raymond Delboc et Raymond Didier ont été déclarés fugitifs par l'inquisition en 1276. En clair, Guillaume de Maurian peut laisser entendre que les deux bons hommes n'étaient pas à Albi les années précédentes.

Si notre déduction est juste, la tactique est habile. Guillaume de Maurian peut taire tout ce dont il fut le témoin les années précédentes. Il peut se contenter de limiter ses aveux à un simple accompagnement des deux ministres cathares, pendant quelques jours seulement, et nous avons vu que ce genre d'activité semble avoir été pour lui un gagne pain. Ce qui peut encore atténuer sa collusion avec l'hérésie. En tous cas, il limite visiblement la casse à la période où il pense que le mouchard les a vendus, puisque les années précédentes personne ne fut inquiété. Donc, il compromet ceux qui sont déjà arrêtés ou les morts, qui ne risquent plus rien, plus quelques autres qu'il croisa à cette époque-là, peut-être parce qu'il pensait que le mouchard se cachait derrière l'un d'eux. De toute façon, les inquisiteurs ne lui laissèrent pas le choix, de gré ou de force, ils le feraient parler. D'une manière ou d'une autre Guillaume de Maurian était obligé de dénoncer. Mais nous ne saurons jamais l'étendue de ce qu'il n'a pas dit, de ce qu'il a caché.

En conclusion, Guillaume de Maurian a visiblement essayé de s'en tenir à ses premiers aveux, puisqu'il ne cesse de revenir inlassablement sur cette époque. Il ne fait que compléter ses premiers propos, en fait, ce qu'il avait voulu encore dissimuler. Le reste, il est certainement forcé de le dire, parce que les inquisiteurs se sont servis des dépositions des autres prisonniers pour le pousser hors de son retranchement. Sans parler bien entendu des moments de faiblesse, d'une personne soumise à de fortes pressions psychologiques et certainement, également, physiques. Ce Guillaume de Maurian, que les geôliers traînent devant les inquisiteurs pour qu'il complète ses aveux, est sans doute un homme mis à mal psychologiquement et physiquement.